

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2022

Le Mercredi 16 mars deux mil vingt-deux à vingt heures, Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel DOMETZ, Maire de la Mairie de Saint-Mard, en session ordinaire.

Etaient Présents :

Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DIAS, DOMETZ, MOREL

Mmes AZZIZI, CASSAR, GARDO, GIBERT, HOVART, HUET, LACROIX

Absents représentés :

Mme Laurie DUCHEINE

donne pouvoir à

M. Philippe MOREL

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à

Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à

Mme Marie-Christine GARDO

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

Mme Marie-France LEFEVRE

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

M. Daniel DOMETZ

Absents :

M. Sébastien DAUDIER

M. Patrice DAVERDIN

M. Bruno DUTRUGE

M. Michel HANNOFF

Mme Gladys HILDERAL

M. Jean-Pierre LE GALLOU

M. Philippe LEPROUST

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Xavier YVON

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine LACROIX

La séance commence à 20 heures 00

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis très heureux de vous retrouver à l'occasion de ce Conseil Municipal. Je vais commencer la lecture des pouvoirs. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « Nous devons désigner notre secrétaire de séance ». Marie-Christine LACROIX se propose

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

Monsieur le Maire : « Nous devons approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2022. Avez-vous des remarques à ce sujet ?

Aucune remarque sur le compte-rendu

Cependant, Mme GIBERT souhaite faire une observation avant le début du conseil, sur un mail reçu de M. HANNOFF, et souligne que les élus n'ont pas à recevoir de lettre moralisatrice. Elle déplore d'ailleurs l'absence du 1^{er} adjoint et de l'adjoint aux travaux pour la réunion de Conseil Municipal.

Mme HOVART demande le rappel des règles pour les élus absents depuis un grand nombre de réunions.

Mme GARDO signale d'ailleurs qu'il faudrait se poser la question de savoir pourquoi il y a autant d'absents.

M. BERGHEAUD trouve que c'est un manque de respect pour les élus du Conseil Municipal en tant qu'adjoints de ne pas être présents au Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle que l'objet du mail avait été évoqué en bureau municipal et qu'une réunion sera prévue à ce sujet

1) COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Mme Marie-Cécile GIBERT, Adjointe aux finances

Le budget primitif est un état de prévision. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif, présenté par le Maire, et du compte de gestion du Trésorier.

Madame la Trésorière principale a communiqué à la commune le compte de gestion pour le budget principal de la commune.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par la Trésorerie,
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion établis par le Trésorier Principal, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 2.511.177,38 €
- Déficit d'investissement : -1.391.252,68 €
- Solde d'exécution du budget : 1.119.924,70 €

Mme GIBERT demande s'il y a des questions. Mme HUET demande quelques explications. Mme GIBERT rappelle donc les dépenses réalisées par programme en investissement et revient sur les dépenses qui ont augmenté en fonctionnement, notamment une grosse augmentation en électricité

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE – Le compte de Gestion 2021

AUTORISE – Le Maire à signer le Compte de Gestion

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Mme Marie-Cécile GIBERT, Adjointe aux finances

A la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif du budget principal est établi. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement. Par conséquent, le Maire rend compte de la gestion de la commune.

Les résultats laissent apparaître les mêmes résultats que le Compte de Gestion 2021, à savoir :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 2.511.177,38 €
- Déficit d'investissement : - 1.391.252,68 €
- Solde d'exécution du budget : 1.119.924,70 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, après la sortie du Maire :

Le Conseil Municipal :

ADOpte – Le Compte Administratif 2021

Pas de Questions diverses

Séance levée à 20 h 20